



LIGUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
DE FOOTBALL

STATUT DES ÉDUCATEURS

GUIDE PRATIQUE DE DÉBUT DE SAISON

STATUT RÉGIONAL - SAISON 26/27



PRÉSIDENT.E.S



SECRETAIRES



DIRIGEANT.E.S



ÉDUCATEUR.ICE.S



Aider à répondre aux obligations réglementaires et aux procédures nécessaires.

**ÊTRE EN CONFORMITÉ AVEC
LE STATUT DES ÉDUCATEURS**

TABLEAU DES OBLIGATIONS

Masculins

NIVEAU	Diplômes 26/27
Séniors R3 U20 R1	BMF - CFF3 DF Coach Séniors
U20 R2	BMF - CFF3 DF Coach Séniors – CFI Séniors
U18 R1 U16 R1	BMF - CFF3 DF Coach Jeunes
U18 R2 U16 R2	BMF - CFF3 DF Coach Jeunes – CFI U14-U19
U15 R1 U14 R1	BMF – CFF2 DF Coach Jeunes
U15 R2	BMF – CFF2 DF Coach Jeunes – CFI U14-U19

TABLEAU DES OBLIGATIONS

Féminines

NIVEAU	Diplômes 26/27
R1F	BMF - CFF3 DF Coach Séniors
R2F	BMF - CFF3 DF Coach Séniors – CFI Séniors
U18F R1	BMF - CFF3 DF Coach Jeunes
U18F R2	BMF - CFF3 DF Coach Jeunes – CFI U14-U19

TABLEAU DES OBLIGATIONS

Futsal

NIVEAU	Diplômes 26/27
R1 Futsal	Certificat Futsal Base CFI Futsal
R2 Futsal	Certificat Futsal Base CFI Futsal



POINT RÉGLEMENT

La demande dématérialisée de licence doit être enregistrée via Footclub, **au plus tard la veille du premier match de championnat.**



✓ Équipe encadrée

✓ Fonction

 **GESTION DES LICENCES DÉMATÉRIALISÉES**



Ilyes FETISSI
Non autorisé(e) à signer
2024 - 2025

Recherche / Liste

NOUVELLE DEMANDE

FILTRES

Nom

Saisissez le nom

Prénom

Saisissez le prénom

Genre

Tous les genres

Catégorie (Tous)

Technique / Régionale

Nature (Tous)

Toutes les natures

Statut (Tous)

Tous les statuts

☐ Étendre aux sous catégories

RECHERCHER

2 RÉSULTAT(S)

TÉLÉCHARGER

NOM Prénom	Sous-catégorie	Type	Nature	Statut	Email	Date de modification
FETISSI Ilyes	Technique / Régional	Educateur	Renouvellement	Prise de contact	-	03/07/2024 à 15:26



POINT RÉGLEMENT

Le renouvellement de la licence doit être effectué via Footclub, au plus tard la veille du premier match de championnat.



✓ Équipe encadrée

✓ Fonction

Footclubs

Mon espace club FFF

Saison 2026-2027

Ilyes FETISSI

Organisation

Licences

Educateurs

Joueurs Fédéraux / Pro

Epreuves

Epreuves

Centre de formation

Autres clubs

Divers

FFISSI Ilyes	2528720004	Technique / Régional	BNV	30/06/2026	BMF	2027 - 2028
--------------	------------	----------------------	-----	------------	-----	-------------

DÉSIGNATION DE L'ÉDUCATEUR EN CHARGE DE L'ÉQUIPE

au plus tard la veille du premier match de championnat

GESTION DES LICENCES DÉMATÉRIALISÉES

Recherche / Liste

FILTRES

Nom: Saisissez le nom

Prénom: Saisissez le prénom

Genre: Tous les genres

Catégorie (Tous): Toutes les catégories

Statut (Tous): Tous les statuts

☐ Étendre aux sous catégories



DEMANDE TRANSMISE

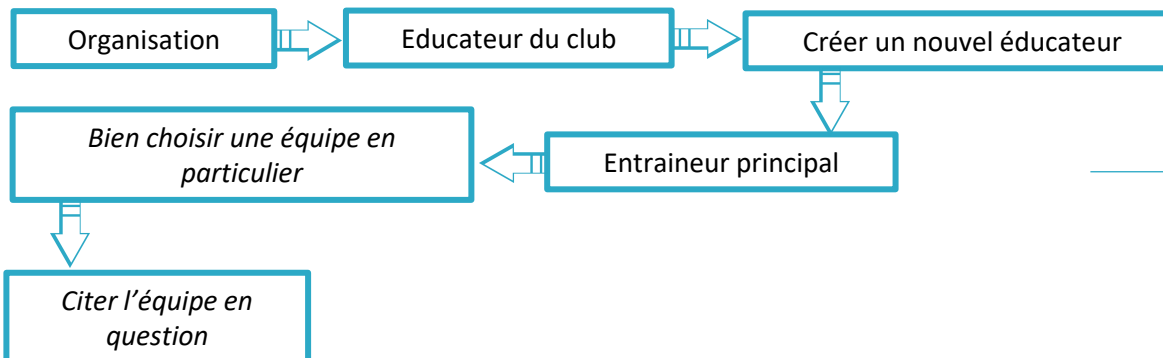


ISPHERE

DÉSIGNATION COMPLÈTE DE L'ÉDUCATEUR

OU

Processus sur Footclubs

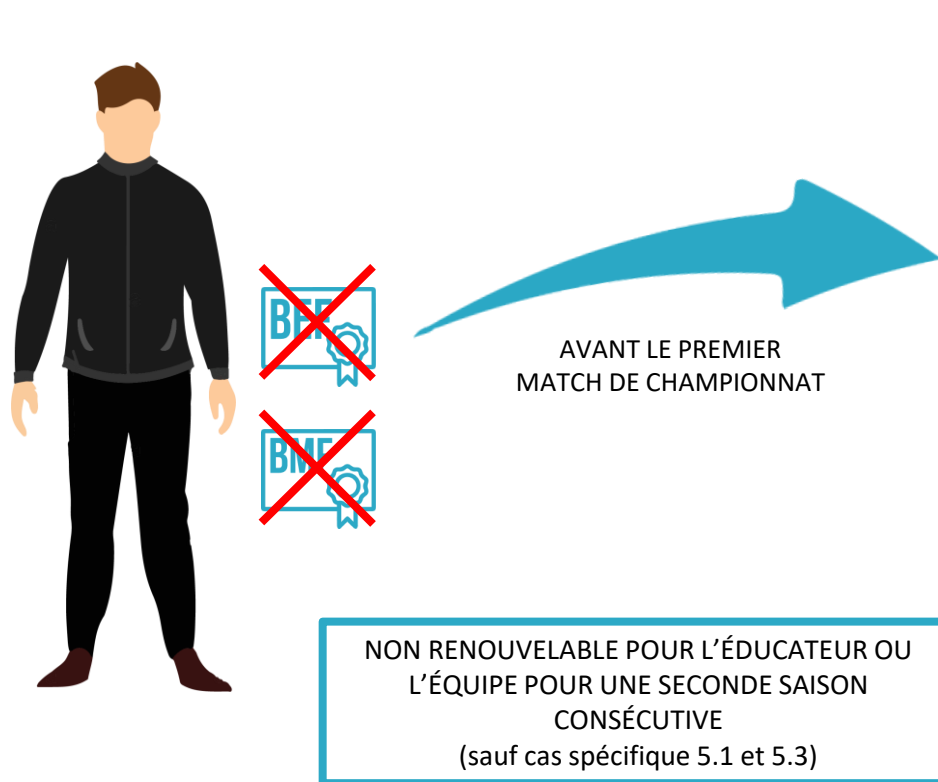


Bien vérifier que l'éducateur remonte dans
EDUCATEURS / CONTRÔLE ENCADREMENT

L'éducateur désigné doit apparaître sur la fonction « E » sur la FMI
lors des rencontres officielles

Point de règlement : Art 13-1 du statut fédéral.

POURQUOI, COMMENT ET QUAND DEMANDER UNE DÉROGATION ?



SAISON 2023/2024

DEMANDE DE DEROGATION
(cf. ARTICLE 5.1 DU STATUT REGIONAL DES EDUCATEURS ET ENTRAINEURS DU FOOTBALL)

Président.e du Club (Nom du Club en toutes lettres) :

Numéro d'affiliation FFF :

District d'appartenance :

Demande à bénéficier de la dérogation prévue à l'article 5.1 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football.

Cette dérogation permettrait à (Nom, Prénom, N° de licence) : titulaire du diplôme
suivant (plus haut niveau de diplôme) :
de continuer à assurer l'entraînement et à diriger l'équipe qui évoluera en (catégorie et niveau) : lors de la saison 2023/2024.

Fait à le ____/____/____

Signature :

Joindre la copie de la demande de licence de la saison 2022/2023.

Le dossier ainsi constitué est à adresser par mail à l'adresse suivante statut-des-educateurs@laurafoot.fff.fr avant le 1^{er} match de championnat.

Le document doit impérativement être envoyé de l'adresse e-mail officielle du club.

VALABLE UNIQUEMENT
POUR LA SAISON EN COURS

STATUT-DES-EDUCATEURS@LAURAFOOT.FFF.FR

Points de règlement : Art. 5.1, 5.2, 5.3 et 5.4 du Statut Régional des Educateurs

DÉROGATION 5.1 - ACCESSION



Club accédant à une division supérieure.

Éducateur désigné sur la saison N-1 **OBLIGATOIREMENT DIPLÔMÉ.**

DÉROGATION 5.2 – PROMOTION INTERNE



Éducateur désigné ne possédant **AUCUN** diplôme ou n'ayant **PAS LE NIVEAU DE DIPLÔME REQUIS.**

OBLIGATION pour l'éducateur de s'engager et de suivre la session de formation et/ou de certification en lien avec le niveau de pratique de l'équipe.



DÉROGATION 5.3 – MOTIF EXCEPTIONNEL

MOTIF(s) EXCEPTIONNEL(s) de la non-obtention des certifications et/ou diplôme requis

DÉROGATION 5.4 – FPC



Éducateur n'étant **PAS À JOUR DE FPC** (Délais de trois saisons dépassées)

OBLIGATION de suivre la session de formation à laquelle l'éducateur s'est engagé

ÊTRE TITULAIRE d'une licence **DIRIGEANT**



POINT RÉGLEMENT

- Art 13 du statut
régional des
éducateurs

SANCTION EN CAS DE NON-DÉSIGNATION DE L'ÉDUCATEUR – STATUT FÉDÉRAL (Séniors R1 et R2) EN DÉBUT DE SAISON

À PARTIR DU 1^{ER} MATCH
OFFICIEL



SANCTIONS FINANCIÈRES

À PARTIR DU 5^{EME}
MATCH OFFICIEL



SANCTIONS FINANCIÈRES
ET SPORTIVES



POINT RÉGLEMENT

- Art 13 du statut
régional des
éducateurs

SANCTION EN CAS DE NON-DÉSIGNATION DE L'ÉDUCATEUR – STATUT FÉDÉRAL (Séniors R1 et R2) EN COURS DE SAISON

JUSQU'AU 30^e JOUR



AMENDE AVEC SURSIS

À PARTIR DU 31^e JOUR



AMENDE
AVEC RÉVOCATION
DU SURSIS



POINT RÉGLEMENT

- Art 2.1 du Statut régional des éducateurs

DÉSIGNATION DE L'ÉDUCATEUR – STATUT RÉGIONAL EN DÉBUT DE SAISON

À PARTIR DU 1^{ER} MATCH DE CHAMPIONNAT ...

JUSQU'AU 30^e JOUR



AMENDE AVEC SURSIS

DU 31^e À 60^e JOUR



AMENDE
AVEC RÉVOCATION
DU SURSIS

À PARTIR DU 61^e JOUR



AMENDE
ET RETRAIT D'1 PT POUR CHAQUE MATCH DE
CHAMP. DISPUTÉ EN SITUATION IRRÉGULIÈRE



POINT RÉGLEMENT

- Art 2.1 du Statut
régional des
éducateurs

DÉSIGNATION DE L'ÉDUCATEUR – STATUT RÉGIONAL EN COURS DE SAISON

À PARTIR DU 1^{ER} MATCH DE OFFICIEL ...

JUSQU'AU 30^e JOUR



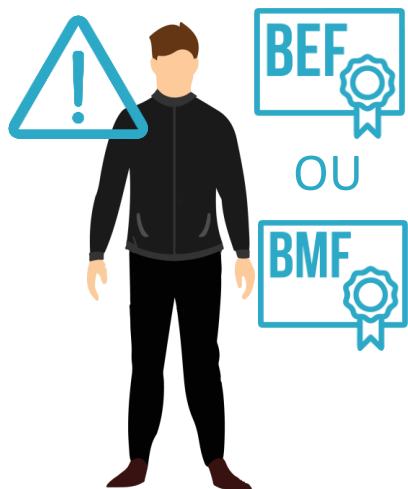
AMENDE AVEC SURSIS

À PARTIR DU 31^e JOUR



AMENDE AVEC RÉVOCATION
DU SURSIS ET RETRAIT D'1 PT

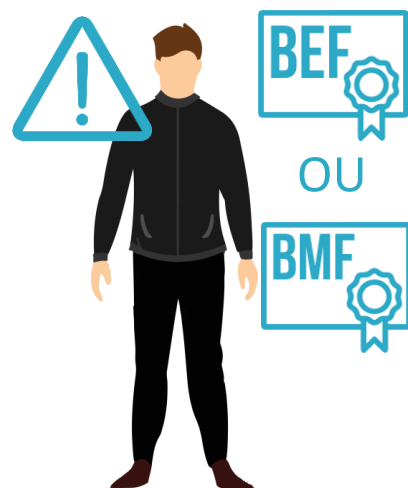
FORMATION CONTINUE



DOIT ÊTRE
EN RÈGLE



STATUT-DES-EDUCATEURS@LAURAF00T.FFF.FR



DOIT FAIRE
LA DEMANDE

DECLARATION-EDUCATEUR.SPORTS.GOUV.FR

CARTE PROFESSIONNELLE
D'EDUCATEUR SPORTIF

 **MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Educateur sportif
CARTE PROFESSIONNELLE**

Qualifications et prérogatives d'adhésion :
scanner le code ci-dessous ou renseigner les
infos ci-dessous (obligatoire pour l'adhésion)

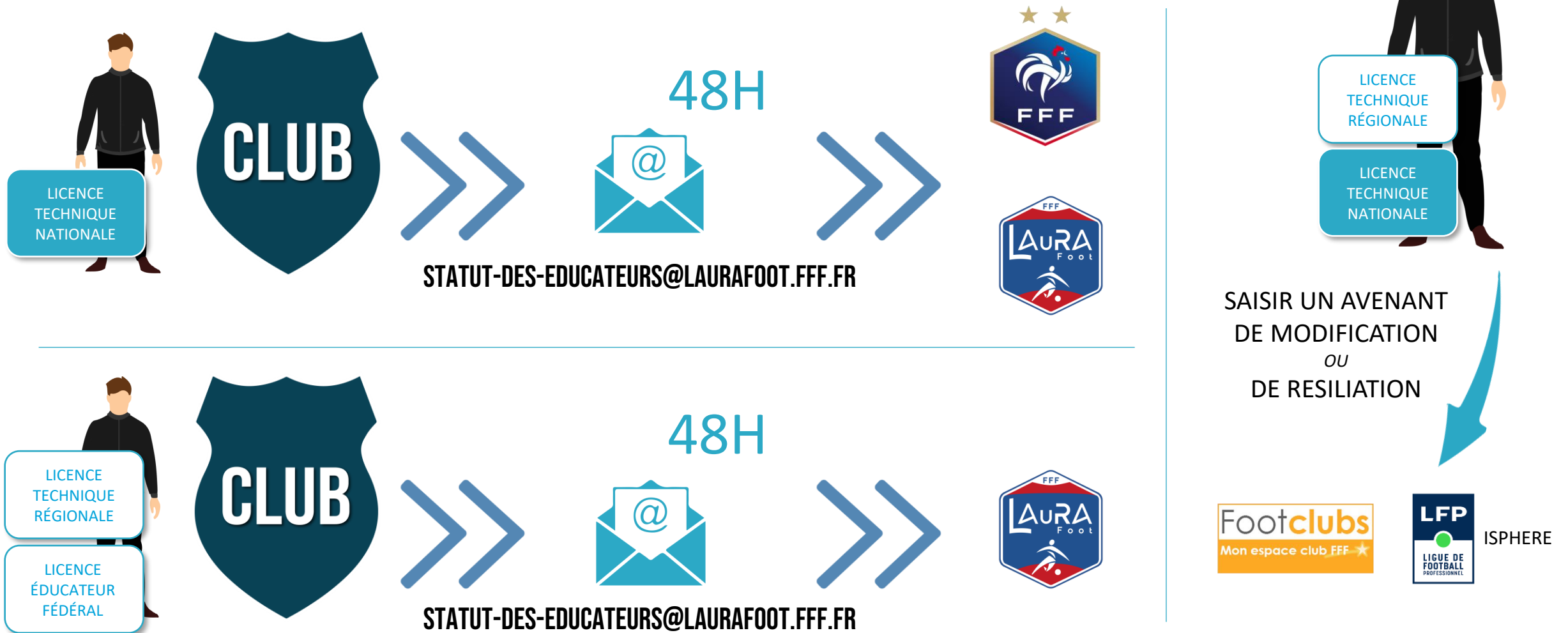
Nom de naissance :
Nom d'usage :
Prénom :
Nationalité :
Date de naissance :
Lieu de naissance :
N° de carte :
Carte délivrée au nom du ministre chargé des sports par :
Préfecture de la Haute-Savoie
Expire le :

FORMATION CONTINUE

SAISON 2023/2024	SAISON 2024/2025	SAISON 2025/2026	SAISON 2026/2027	SAISON 2027/2028	SAISON 2028/2029
Dernière FPC réalisée ou formation certifiante validée			Dernière FPC réalisée ou formation certifiante validée		
	Dernière FPC réalisée ou formation certifiante validée			Dernière FPC réalisée ou formation certifiante validée	
		Dernière FPC réalisée ou formation certifiante validée			Dernière FPC réalisée ou formation certifiante validée

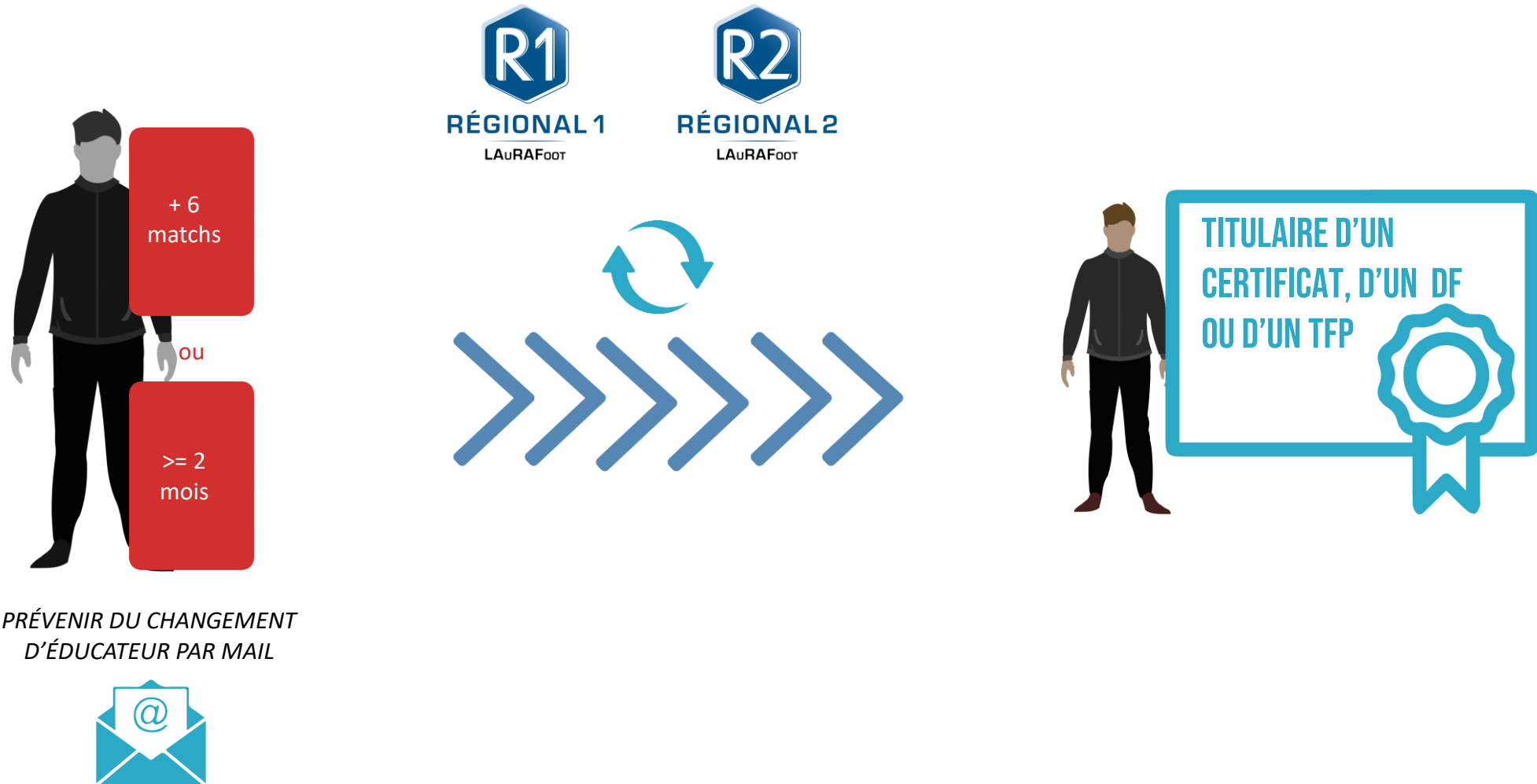
Rappel des obligations : Une session de Formation Professionnelle Continue 2 jours tous les 3 ans

MODIFICATION DE L'ÉDUCATEUR EN COURS DE SAISON

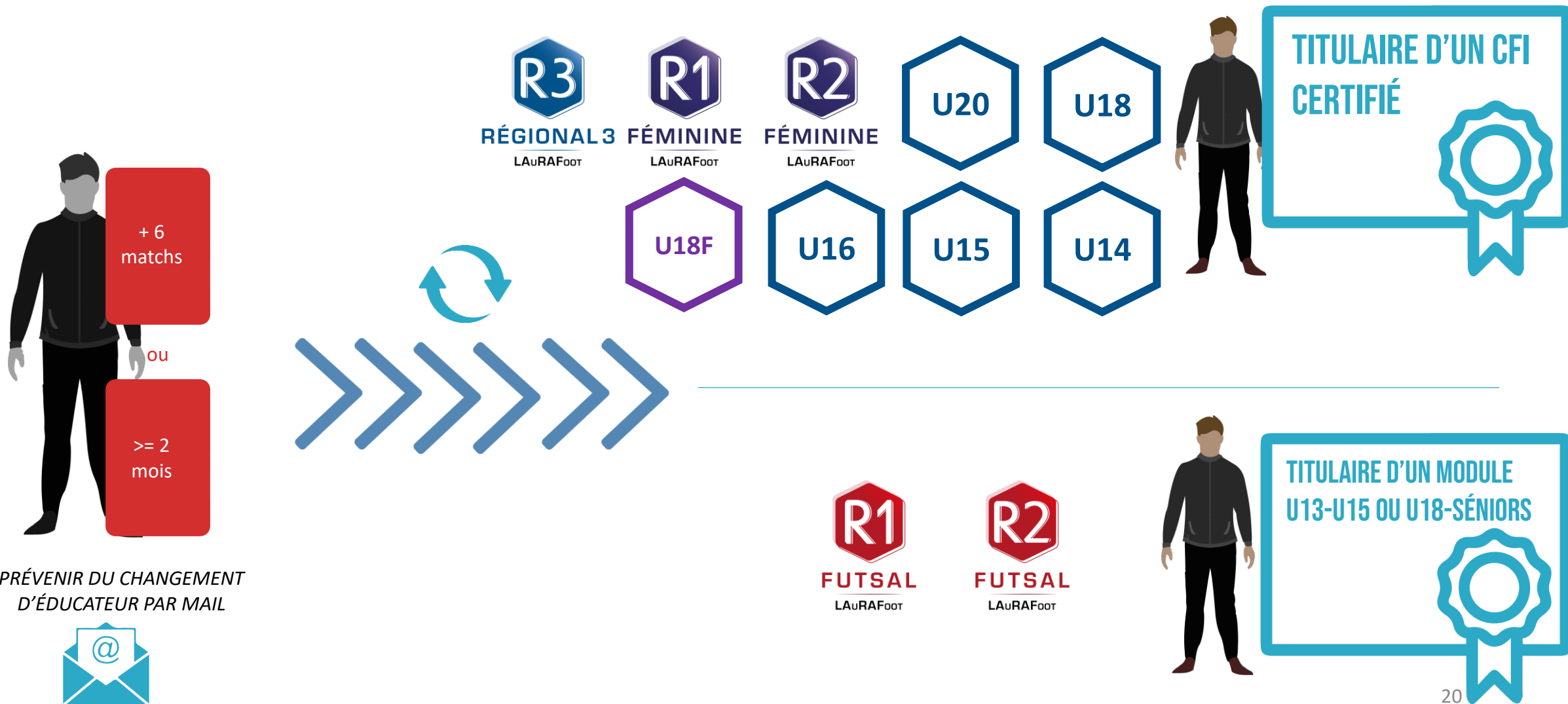


Point de règlement : Art 2-2 du statut régional des éducateurs de la LAuRAFoot.

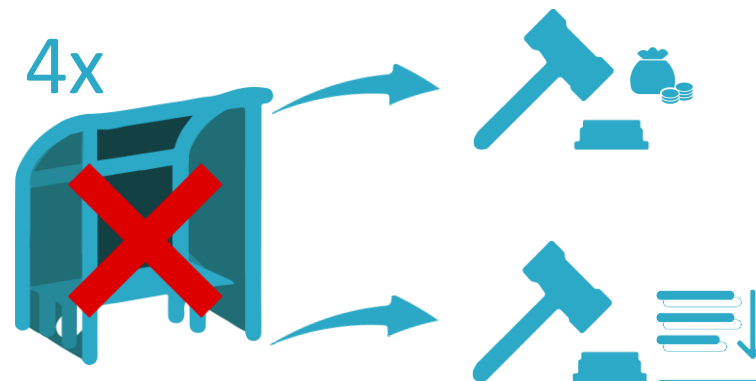
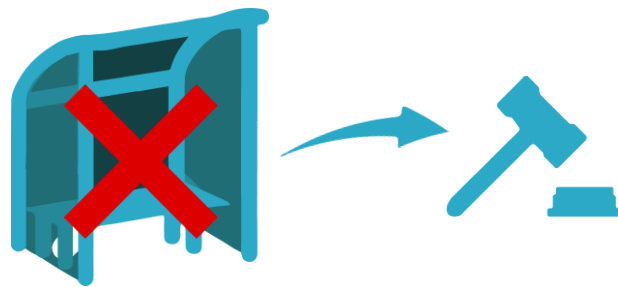
SUSPENSION OU INDISPONIBILITÉ D'UN ÉDUCATEUR EN COURS DE SAISON – STATUT FÉDÉRAL



SUSPENSION OU INDISPONIBILITÉ D'UN ÉDUCATEUR EN COURS DE SAISON – STATUT RÉGIONAL



COMMENT ET QUAND PRÉVENIR DE L'ABSENCE D'ÉDUCATEURS SUR LE BANC ?



STATUT-DES-EDUCATEURS@LAURAFoot.FFF.FR

AVERTIR LA CRSEEF AVANT LA RENCONTRE
OU AU PLUS TARD 48H APRÈS.



C.R.S.E.E.F.



LES SANCTIONS

ABSENCE DE L'ÉDUCATEUR NON
PRÉVENUE



AMENDE

ABSENCE DE L'ÉDUCATEUR
PRÉVENUE



AUCUNE AMENDE

À PARTIR DE LA 5^{ÈME} AMENDE
(PRÉVENUE OU NON)



RETRAIT D'1 PT

MONTANT DES AMENDES

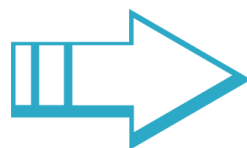


R3
RÉGIONAL 3
L'AuRAFoot

R1
FÉMININE
L'AuRAFoot

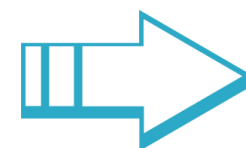
R1
FUTSAL
L'AuRAFoot

JEUNES
R1



50€

R1
RÉGIONAL 1
L'AuRAFoot

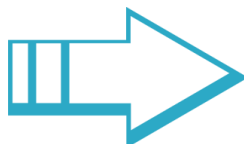


170€

R2
FÉMININE
L'AuRAFoot

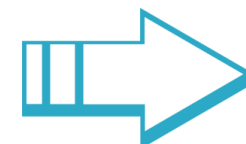
R2
FUTSAL
L'AuRAFoot

JEUNES
R2



25€

R2
RÉGIONAL 2
L'AuRAFoot



85€

PORT DU BRASSARD OBLIGATOIRE

AMÉLIORATION DU CLIMAT PENDANT LA RENCONTRE

- > Un brassard par équipe engagée dans un championnat de niveau Ligue porté **OBLIGATOIREMENT** par l'éducateur(rice) principal(e), responsable technique de l'équipe.
- > **Identifier et responsabiliser** (sur toutes les compétitions régionales) clairement l'éducateur désigné par banc de touche qui favorisera la tâche des arbitres et délégués en leur donnant un interlocuteur naturel.
- > Lutter contre les prêtes noms





LIGUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
DE FOOTBALL

STATUT-DES-EDUCATEURS@LAURAFoot.FFF.FR

04.72.15.30.39